

Date de la convocation : 10 octobre 2013

Présents : BILLOT Maryse ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés :

Patrice DI BENEDETTO (absent jusqu'au point 5)	procuration à Dominique PEYRARD
Alexis JACOB	procuration à Alain VIENNET
Philippe LANTUEJOUL	procuration à Nicole FILSJEAN
Christine BOBILLIER	procuration à Maryse BILLOT

Patrick SAILLARD a été désigné secrétaire.

En préambule, M. le maire réitère au nom du Conseil municipal tout son soutien et son amitié à l'ensemble des pompiers volontaires de Saône qui ont subi il y a deux semaines l'incendie ravageant le centre de secours. Il informe que le S.D.I.S., le Conseil général et la commune ont tout mis en œuvre pour une reprise au plus vite. Ce qui permet à ce jour de rendre opérationnel, à nouveau, le centre de secours. La mise en place d'un bâtiment provisoire aura lieu prochainement sur l'emprise du terrain afin de pallier au délai pour les travaux de reconstruction.

Il souhaite également un prompt rétablissement à Philippe LANTUEJOUL, excusé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2013

Le compte-rendu du 19/09/2013 est adopté à l'unanimité.

Inscription de quatre points supplémentaires :

- Plateau sportif : non application des pénalités de retard
- Syndicat pour l'aménagement de Besançon Sud Plateau : modification des statuts
- Ecole de musique intercommunale : participation à la compétence optionnelle de soutien
- Aménagement foncier : échange de terrains

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

Lundi	11 novembre	11 h 30	Cérémonie du souvenir au monument aux Morts suivi du pot de l'amitié offert par la Municipalité, salle Guinemand.
Lundi	11 novembre	12 h 30	Repas dansant, Espace du Marais.
Mercredi	13 novembre	14 h 30	Médiathèque « Raconte-moi une histoire ».
Jeudi	14 novembre	17 h 00 20 h 00	Cinéma, Espace du Marais – « les Croods ». Cinéma, Espace du Marais – « Elle s'en va ».
Samedi	16 novembre	8 h 00 - 12 h 00 20 h 30	Bourse aux jouets et puériculture organisée par les Loustiques du Marais Espace du Marais. Loto informatisé proposé par l'ASPARELE.
Lundi	18 novembre	A partir de 16 h 30	Don du sang Espace du Marais.

2. Vide-greniers : bilan

Malgré le temps très mitigé, le vide-greniers a eu lieu dans la bonne humeur et la convivialité.

161 emplacements avaient été réservés (17 de plus qu'en 2012), quelques places sont restées vides à cause de la météo annoncée pluvieuse. 65 exposants étaient des Saônois et 37 venaient de l'extérieur.

La commission a vendu à très bas prix, les livres issus du désherbage de la médiathèque. Les Boulistes en charge de la buvette ont été très satisfaits de leur journée.

Nicole FILSJEAN remercie les membres de la commission, les élus et leurs conjoints qui ont participé à la réussite de cette journée.

Le prochain vide-greniers aura lieu dimanche 28 septembre 2014.

3. Expositions médiathèque

Médiathèque l'Outo : du 5 au 30 novembre, une installation impressionnante prendra la suite des peintures monumentales de Charles BELLE, toujours visibles à la médiathèque jusqu'à la fin du mois d'octobre. Douze troncs d'arbres sculptés, scarifiés, gravés seront installés au centre de la médiathèque. Ils évoquent une forêt sacrée. Ce sont des œuvres de Daniel NICOD, sculpteur jurassien.

Le vernissage de cette exposition aura lieu vendredi 8 novembre à 18 h 00.

Des expositions sur la guerre 14/18 sont prévues au cours du mois de novembre :

Hall de la mairie : du 4 au 10, aux horaires d'ouverture du secrétariat, « 14/18 Regards Comtois », proposée par l'Association des Anciens Combattants.

Salle Guinemand : à l'occasion du pot de l'amitié, le 11 novembre.

4. Saône votre Commune

La commission prépare le prochain numéro de Saône votre Commune pour une distribution prévue fin décembre. Les articles doivent être remis avant le 15 novembre 2013.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

5. D.M.B. budget principal

Il est proposé une décision modificative budgétaire au budget principal 2013 :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D637	Autres impôts et taxes		2 500,00 €		
D6521	Déficit des budgets annexes		18 600,00 €		
D6558	Autres dépenses obligatoires		2 500,00 €		
D6574	Subventions aux associations		870,00 €		
R7322	Dotation de solidarité communautaire				5 400,00 €
R7325	Fonds péré. Interco et communales FPIC				4 470,00 €
R7381	Taxe additionnelle sur les droits de mutation				12 200,00 €
R74121	Dotation de solidarité rurales				2 400,00 €
D673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 300,00 €		
R74748	Participation des autres communes				6 300,00 €
		0,00 €	30 770,00 €	0,00 €	30 770,00 €

Adopté à l'unanimité

Patrice DI BENEDETTO arrive à 20 h 20 et prend part au vote à compter du point 6.

6. D.M.B. budget assainissement

Il est proposé une décision modificative budgétaire au budget assainissement 2013 :

BUDGET ASSAINISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
R28158 /040	Amortissement autres installations				700,00 €
R021	Virement de la section fonctionnement			700,00 €	
		0,00 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €
Fonctionnement					
D6068 /011	Autres matières et fournitures		1 000,00 €		
D6811 /042	Dotations aux amortissements		700,00 €		
D 022	Dépenses imprévues	1 000,00 €			
D 023	Virement à la section investissement	700,00 €			
		1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €

Adopté à l'unanimité

7. Plateau sportif : non application des pénalités de retard

La fin des travaux n'a pas eu lieu à la date prévue au marché le 14 décembre 2012.

De nombreux retards ont occasionné des prolongations de délais au 15 avril puis au 10 juin 2013.

La tranche ferme a été réceptionnée le 6 août 2013 et la tranche conditionnelle (logement du gardien) a été réceptionnée le 10 septembre 2013.

Il reste à lever certaines réserves auprès des entreprises.

Cependant les entreprises suivantes ont réalisé leur marché en temps et en heure. C'est pourquoi, il y a lieu de ne pas leur appliquer les pénalités de retard :

Lot 01 – Terrassements généraux	BONNEFOY SAS
Lot 05 – Etanchéité	SFCA
Lot 06 – Bardage, façades	OBTP
Lot 13 – Equipements sportifs intérieurs	KIT GRIMPE

Adopté à l'unanimité

8. Syndicat pour l'aménagement de Besançon Sud Plateau : modification des statuts

En vue de la création d'une Ecole de Musique Intercommunale dont le Syndicat d'études et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau souhaite prendre la compétence optionnelle, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

Une compétence optionnelle peut être ajoutée aux statuts, elle est alors soumise pour accord aux communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

M. le Maire propose au Conseil municipal le changement des statuts afin de permettre la prise en compte de cette nouvelle compétence optionnelle de soutien et par la même occasion propose la modification de la compétence tennistique.

- Les compétences optionnelles
- Ajouter la compétence optionnelle suivante :
Soutien au fonctionnement d'une école de musique intercommunale pour les communes de
- Modifier la compétence optionnelle tennistique de la manière suivante :
Remplacement de l'alinéa 2 « réalisation et gestion d'un complexe sportif destiné à l'activité tennistique en salle pour les communes de Fontain, La Vèze, Montfaucon, Morre, Saône et Mamirolle »
Par : « réalisation et gestion d'un complexe sportif intercommunal destiné à l'activité tennistique en salle pour les communes de Fontain, La Vèze, Montfaucon, Morre, Saône et Mamirolle »

La modification des statuts sur ce point permet aux communes d'aménager leur propre terrain de tennis. Dès lors, les interventions du Syndicat ne pourront se faire que sur les équipements intercommunaux.

Adopté à l'unanimité

9. Ecole de musique intercommunale : participation à la compétence optionnelle de soutien

La réflexion sur une école de musique intercommunale touche à sa fin pour une concrétisation possible dès le 1^{er} janvier 2014 par la création d'une association regroupant, à ce jour, quatre associations locales : l'Amicale, la Batterie Fanfare, Notes et Touches de Montfaucon et Familles Rurales de Mamirolle. Pour autant, d'autres associations offrant l'activité musicale dans d'autres communes pourront y adhérer. Il est précisé qu'il s'agit d'aides au fonctionnement et non pas à l'investissement. La construction d'une nouvelle structure n'est pas prévue, les salles communales resteront, comme dans le passé, à disposition de cette nouvelle association.

Cette mise à disposition est un paramètre important pour lequel la commune de Saône a souhaité qu'un équilibre et une juste répartition entre les communes soient trouvés sur le territoire du Plateau.

Cette nouvelle organisation permettra d'inscrire l'activité musicale enseignée sur le plateau dans une dimension d'intérêt communautaire reconnue comme le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.

Le financement étudié et proposé par l'agglomération et le Conseil général, aux côtés des collectivités, a été évalué afin de conserver l'enseignement musical sur notre territoire.

Le plus grand nombre d'heures et d'élèves est pour cette rentrée sur la commune de Saône.

Les coûts de fonctionnement seront répartis sur les communes ayant choisi l'option.

Le calcul est basé sur 208 élèves en 2013, la cote part communale est évaluée à 115 €/élève/an et à 0.15 €/habitant/an pour les communes qui choisissent l'option.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de participer à la compétence optionnelle de l'Ecole de Musique Intercommunale,
- dit que la participation sera calculée selon les modifications définies dans l'annexe des statuts soit :
 - ✓ une participation au nombre d'adhérents de l'année scolaire par commune, sur la base de 115 €/élève/an, à partir d'une évaluation 2013/2014 pour l'enseignement musical.
 - ✓ une participation au prorata du nombre d'habitants de 0.15 €/habitant/an (population DGF de chaque année).

Adopté à l'unanimité

10. Aménagement foncier : échange de terrains

Concernant la restructuration du centre bourg, dont la déconstruction de l'ancien secrétariat de mairie et de la salle Guinemand est annoncée, et suite à la demande de M. et Mme BOURQUE, M. le Maire expose la possibilité de procéder à l'alignement des propriétés riveraines par des acquisitions et/ou échanges avec les propriétaires voisins. A ce titre, des discussions sont d'ores et déjà engagées concernant les parcelles 176, 177 et 178.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal,

- Accepte de procéder aux échanges et acquisitions foncières souhaités,
- Autorise M. le Maire à poursuivre les discussions avec les propriétaires concernés,
- Autorise M. le Maire à signer tout document utile à cet échange.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

11. Périscolaire : information restauration scolaire

Pour faire face à l'absence prolongée d'un salarié et pour respecter les taux d'encadrement demandés par Jeunesse et Sports en terme de personnel qualifié suite aux modifications de fonctionnement dans le nouveau restaurant scolaire, il a été nécessaire de recruter en C.D.D. la personne qui avait effectué un stage en juillet à l'Outo.

Ce poste vient en renfort 2 h/jour pour le service de restauration sur les 4 jours scolaires.

12. Repas des anciens : inscription et information

Le repas des anciens offert par la municipalité aux Aînés de Saône aura lieu le samedi 11 janvier 2014.

La commission propose que le Conseil se positionne sur les points suivants :

- Confirmation de la décision prise en octobre 2009 à savoir l'augmentation de l'âge requis d'un an tous les deux ans : augmentation de la limite d'âge pour pouvoir participer au repas : 68 ans à partir du 1er janvier 2014 (au lieu de 67 ans).
- Maintien du prix du repas à 16 € pour les conjoints de moins de 68 ans ou les conjoints n'habitant pas Saône.

Le repas sera préparé par un traiteur et le service sera assuré bénévolement par les élus et les conjoints.

Courant janvier 2014, le portage des colis sera assuré par les élus aux personnes de plus de 68 ans qui le souhaitent et qui ne peuvent pas se déplacer et l'animation à la maison de retraite se déroulera un après-midi.

Adopté à l'unanimité

13. Rythmes scolaires : information

La réforme des rythmes devra obligatoirement être instaurée à la rentrée 2014.

Elle prévoit la scolarisation le mercredi matin mais les communes peuvent demander une dérogation pour la scolarisation du samedi matin. Les cours auraient lieu les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

La commune devra organiser le temps péri éducatif (différent du temps périscolaire) qui vient en complément du temps scolaire et de l'A.P.C. (Aide Pédagogique Complémentaire). Tous les trois ans, les rythmes scolaires pourront être modifiés à la marge. Mais il faut comprendre que chaque modification impacte les autres organisations (activités des associations, service périscolaire, transports des élèves, parents pour leur travail, etc).

Le nouveau groupe scolaire opérationnel depuis la rentrée, facilitera la mise en œuvre de cette réforme.

Une réunion a déjà eu lieu à Saône avec les élus du plateau, et des échanges avec la commune de Gennes ont permis un retour d'expérience de celle-ci. De nouveaux échanges seront à prévoir afin d'harmoniser également les rythmes scolaires sur le secteur comme le souhaite l'inspection académique.

Un comité de pilotage a été mis en place comprenant deux représentants des enseignants, des parents et de la commune.

L'objectif fixé par le comité de pilotage est d'avoir un système de fonctionnement adapté aux enfants suivant leur âge mais, pour une organisation réalisable, il faut tenir compte de tous les autres paramètres.

Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le lundi 7 octobre et trois scénarii s'en sont dégagés :

- les horaires sont identiques pour l'école maternelle et élémentaire et les heures d'A .P.C. et de péri éducatif ont lieu le soir après l'école ;
- les horaires sont identiques pour l'école maternelle et élémentaire et les heures d'A.P.C. et de péri éducatif ont lieu pendant la pause méridienne allongée ;
- les horaires sont différents, et l'A.P.C. et le péri éducatif ont lieu pendant la pause méridienne allongée, ou le soir selon l'école.

La prochaine réunion aura lieu début novembre après les congés de Toussaint. Au cours des prochains conseils d'école des 7 et 8 novembre, les nouveaux horaires devront être arrêtés, pour être ensuite soumis à M. l'inspecteur de l'académie, pour approbation.

14. Séjour séniors en vacances : bilan

Cette année, 56 personnes ont participé au séjour, du 5 au 12 octobre à St Pierre de Quiberon, dont 22 étaient non imposables. Tous les participants sont revenus très satisfaits.

Comme les années passées, le C.C.A.S. a pris en charge pour les personnes non imposables saônoises la moitié du coût du transport (soit 35 € pour 20 personnes).

Pour 2014, la convention entre le C.C.A.S. de Saône et l'A.N.C.V. sera signée. La commission souhaite le renouvellement de ce séjour attendu par de nombreux saônois. Mais la signature de cette convention ne rend pas obligatoire l'organisation du voyage 2014.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

15. Fleurissement : bilan

La commune conserve sa première fleur.

La commune s'est vu décerner un prix d'une valeur de 150 € lors de la cérémonie du 54^{ème} label régional des villes et villages fleuris organisé par la Région Franche-Comté et un lot de plantes vivaces par le Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

La commune concourait dans la catégorie « commune de 3000 à 5000 habitants ». Seulement neuf communes ont été primées dans cette catégorie.

16. Jobs d'été : bilan

Huit jeunes de 15 à 18 ans ont été pris en charge par les services techniques du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 pour une semaine chacun pendant les mois de juillet et août.

Ils ont reçu en échange un chèque cadeau d'une valeur de 90 €.

COMMISSION URBANISME

17. Etat des demandes d'urbanisme

Commission urbanisme du 02/10/2013					
TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
		Identification			
DP DÉPÔT	DP02653213C0053	VANCAUWENBERGER Céline GALMICHE Christophe	4 rue de la Paix 25660 Saône	Pose de 4 fenêtres de toit, remplacement de la porte de garage, pose d'une clôture rigide et d'un portail 2 vantaux en limite du domaine public et dans l'alignement des clôtures contigües.	Tacite
	DP02653213C0054	GOY Hervé	3 rue des Hurlevents 25660 Saône	Carport pour deux voitures	Tacite

	DP02653213C0055	LOEUILLET Isabelle	6 Grande Rue 25660 Saône	Suppression de 5 cheminées et réfection de la toiture	Tacite - Effectif si l'Autorisation de Travaux (AT) est accordée (non déposée)
	DP02653213C0056	MAGOT Florian	25 rue des Hurlevents 25660 Saône	Réalisation d'une clôture en parpaing d'une hauteur maximale de 1,20 m	Tacite
	DP02653213C0057	JONAS Jérôme	18 rue du Colombier 25660 Saône	Réalisation d'une piscine enterrée	Tacite
	DP02653213C0058	SIMONIN Fabrice	14B rue du Cheneau Blond 25660 Saône	Réalisation d'une piscine enterrée	Tacite
	DP02653213C0059	VALLET Michel	9 ter rue Charles Bonneyoy 25660 Saône	Pose d'une fenêtre de toit	En cours d'instruction
	DP02653213C0060	MOUCHOTTE Bernard	4 Allée du Clousey 25660 Saône	Création d'une véranda	En cours d'instruction
	DP02653213C0061	BEUZER Odile	2 rue Vincent d'Indy 25660 Saône	Changement d'un portail et d'un portillon	En cours d'instruction
DP DECISION	DP02653213C0041	SCI Le Cheneau Blond - Gérante : BARTHOULOT B.	5 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	Réfection de toiture	Tacite
	DP02653213C0042	BARRALON Claude	22 avenue de la Gare 25660 Saône	Installation panneaux photogénérateur sur toiture - Surface : 17 m ²	Tacite
	DP02653213C0044	LEMERCIER Pierre	1 rue des Castors 25660 Saône	Extension semi-enterrée (remise) non close avec accès non fermé, toit terrasse exploitable RDC – Emprise au sol : 16,5 m ²	Tacite
	DP02653213C0045	HAMADE Fouad	1 rue des Bleuets 25660 Saône	Création de deux lucarnes hollandaises dont une avec porte d'accès sur un balcon créé en encorbellement	Tacite
	DP02653213C0046	FIGON Roger	19B avenue de la Gare 25660 Saône	Réfection de la toiture (tuiles) et remplacement de 5 fenêtres de toit existantes	Tacite
	DP02653213C0047	ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché 25660 Saône	Création d'un mur de soutènement et d'une clôture grillagée	Tacite
	DP02653213C0048	JEGO Patrick	3 rue Charles Bonneyoy 25660 Saône	Réfection de la toiture (tuiles)	Tacite
	DP02653213C0049	DELCEY Philippe	5 rue des Tilleuls 25660 Saône	Panneaux solaire sur toiture pour chauffe-eau	Tacite
	DP02653213C0051	BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Abri de jardin - Petit chalet bois	Accordée
	DP02653213C0052	PERRIN Olivier Nathalie	2 rue des Arondes 25660 Saône	Piscine	Tacite
	DP02653213C0053	VANCAUWENBERGER Céline GALMICHE Christophe	4 rue de la Paix 25660 Saône	Pose de 4 fenêtres de toit, remplacement de la porte de garage, pose d'une clôture rigide et d'un portail 2 vantaux en limite du domaine public et dans l'alignement des clôtures contigües.	Tacite

PC DÉPÔT	PC02553203B0034(1)	MARTIN Michel	9 rue de la Fontaine 25660 Saône	Modificatif du PC n°1 - Création de fenêtre en façade suite à la réhabilitation du grenier au-dessus du garage + création d'un garage pour deux véhicules	Complétude
	PC02553213C0009	SCI les 3 Chênes - CLIMENT Jean-Pierre	17 rue de l'industrie 25660 Saône	Extension commerciale pour une surface de stockage complémentaire, non chauffée et non accessible au public	Complétude
	PC02553213C0011	SCA Terre Comtoise - SEGUIN Alain	5 rue de l'industrie 25660 Saône	Modification des entrées personnel, administratif et magasin. Extension structure métallique du bâtiment existant	Complétude
	PC02553213C0013	Conseil Général du Doubs	5 rue du Collège 25660 Saône	Installation d'un bâtiment modulaire servant de restaurant dédié aux commensaux 70 m²	En cours d'instruction
PC DÉCISION	PC02553213C0004	SARL Insectes Production Vente	Route de Mamirolle (RD410) 25660 Saône	Création d'un bâtiment de production vente d'insectes	Accordée + prescriptions
	PC02553213C0010	BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Extension de l'habitation 26,90 m² surface plancher	Accordée
	PC02553213C0012	SCI SLE - CAMPONOVO Jérôme et Nicolas	Rue de la Fontaine 25660 Saône	Réhabilitation d'une habitation (logement existant) et création d'un logement supplémentaire dans la grange	Accordée + prescriptions
CUa DÉCISION	CUa02553213C0030	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	8 rue du Colombier 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0031	Kleber, notaires associés 14 rue de la Préfecture 25660 Saône	28 Grande Rue 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0032	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	9 rue de la Fontaine 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0033	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	14 rue de l'Etoile 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0034	SCP CUSENIER DOUGE 28 rue de la République BP132 25014 Besançon cedex	Entre Deux Velles 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0035	SCP CUSENIER DOUGE 28 rue de la République BP132 25014 Besançon cedex	7 rue de la Mairie 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0036	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	16 rue du Colombier 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0037	SCP PASQUIER BOICHARD VIENNET La City 4 rue Gabriel Plançon 25044 Besançon cedex	17 avenue de la Gare 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0038	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	14 rue de la Fontaine 25660 Saône		Simple information

	CUa02553213C0039	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	28 Grande Rue 25660 Saône		Simple information
TYPE	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA	DIA2013-17	CD INVEST	FERRI Marina et Déborah	28 Grande Rue 25660 Saône	Non
	DIA2013-18	VERMOT-DESROCHE Jean et BOURGEOIS Patricia	BIZARD Marie- Anne et REMY Guillaume	6 rue du Fourney 25660 Saône	Non
	DIA2013-19	GROSPERRIN Guy	VERGNENEGRE Lionel et RIOUX Chrystelle	8 rue du Colombier 25660 Saône	Non
	DIA2013-20	FIGON Roger et CHARPY Cindy	Département du Doubs	17 avenue de la Gare 25660 Saône	Non
	DIA2013-21	Consorts KAUFMANN	GARREAU Boris et GIBO Sophie	3 rue des Grands Vergers 25660 Saône	Non
	DIA2013-22	CUCHE Madeleine	SA Carré Est	16 B avenue de la Gare 25660 Saône	Non
	DIA2013-23	GAUTHIER Louis	BENOIT Albert	Lieudit "au Cras" et 11 Grande Rue 25660 Saône	Non
	DIA2013-24	Consorts TOITOT - Représentant : Jean TOITOT	EG-TECH	7 rue de la Mairie 25600 Saône	Non
	DIA2013-25	DORDOR Isabelle	BEURIER Jean- Paul	28 grande Rue 25660 Saône	Non

18. Collecte et traitement des eaux usées (S.I.A.) : rapport sur le prix et la qualité 2012

Patrice DI BENEDETTO présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2012, du Syndicat des Alaines, adopté en sa séance du 14/10/2013.

La population desservie est de 5 494 habitants. L'entretien des ouvrages est assuré par Gaz et Eaux, dans le cadre du contrat d'affermage qui se terminera le 31 décembre 2015.

Un abonné domestique consommant 120 m³ payera 48.47 € TTC (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2013) soit en moyenne de 0.40€/m³, + 1.84 % par rapport à 2012.

Le traitement des boues est conforme aux normes en vigueur. Les 77 tonnes produites sont épandues d'après le plan épandage agricole établi en 2006.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

19. Travaux d'assainissement : information

Quelques travaux d'assainissement nécessaires vont devoir être réalisés :

- Quartier de la gare « derrière Sanouva », le long de la voie ferrée : consolidation d'un regard d'eaux usées vétuste et canalisation des eaux pluviales.
- Allée du Clousey : création d'un caniveau afin de remédier aux eaux pluviales venant du lotissement créant une nuisance d'humidité qui remonte par capillarité chez M. et Mme SAVONET domiciliés en contrebas. Une réunion avec le lotisseur concerné aura lieu vendredi 18 octobre pour évoquer ce problème.
- Rue de la Glacière : afin de remédier à l'effondrement d'un regard au niveau de la R.D., il y a nécessité de mandater l'entreprise CHAILLET afin de ré-ouvrir, au plus vite, des tampons dissimulés sous la bande de roulement au niveau du carrefour afin de permettre à Gaz et Eaux d'effectuer un passage caméra et d'établir un diagnostic des travaux à projeter.
- Rue de la mairie : construction d'un déversoir d'orage sur le réseau d'eaux pluviales afin de solutionner la mise en charge anormale du réseau desservant la Grande Rue, l'école et l'Allée Louis JAHIER. Le chiffrage des travaux a été confié au bureau d'études B.E.J..

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aire des gens du voyage

Les gens du voyage installés depuis quelques jours, illégalement, sur le terrain privé en zone commerciale ont été expulsés. Ils se sont établis, de force et sans autorisation, sur l'aire d'accueil de la C.A.G.B. situé route de Mamirolle. La C.A.G.B. met en place les formalités afin de remédier à cette installation non autorisée.

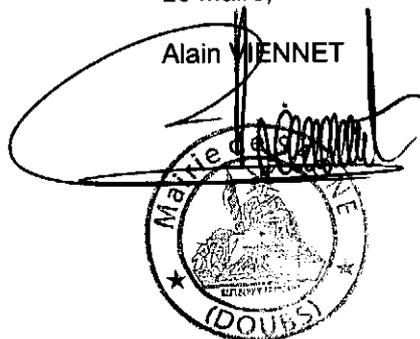
Dates à retenir

- Prochain Conseil municipal mercredi 20 novembre 2013 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire,

Alain VIENNET



Le rapporteur,

Patrick SAILLARD

